

Mairie de PLELAUFF

N°7

SEANCE DU MARDI 12 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 12 novembre 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de PLELAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Gilles LE GALL, M Alain KERBIRIOU, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Christiane DENIS, Mme Kate HUSBAND, Mme Stéphanie LE GOÏC, M Maximilien LE FEUR, M Sébastien CHIRAUX, M Stéphane MORZADEC

ABSENT (E)S AYANT PROCURATION : Mme Yvonne BRUYERE donne procuration à M Sébastien CHIRAUX

ABSENTS : M Ludovic L'HOPITAL, M Guillaume LOISEAU, M Antoine QUERO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Alain KERBIRIOU

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 11
- votants : 12

Ordre du Jour :

- 1) *Tarif d'assainissement collectif***
- 2) *DM au budget***
- 3) *DETR 2025***
- 4) *Participation aux frais de fonctionnement école publique de Gouarec***
- 5) *Fond Solidarité Logement caution à conserver***
- 6) *Devis divers pour travaux***
- 7) *Devis pour gazette***
- 8) *Location de logement communaux***
- 9) *Vœux de la nouvelle année***
- 10) *Questions diverses***

*****La séance est ouverte à 20h00*****

Approbation des comptes rendus de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance qui leur a été transmis par mail.

Pas de remarques

01-12112024 – Tarif d’assainissement collectif

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les tarifs de l’assainissement collectif votés par délibération en date du 10 octobre 2023

- Taxe de raccordement : 750€ payable en 3 fois
- L’abonnement : 115€HT soit 126,50€ TTC (TVA à 10%)
- Taxe à la consommation : 1,20€/m3 d’eau consommé
- Taxe de modernisation : 0,15ct/m3 de la consommation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l’unanimité la reconduction de ces tarifs

02-12112024 – DM au budget

Décision modificative N° 1 au budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L1612-11 ; L2311-3 et R231 1-9

Vu l’instruction budgétaire M57 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget ;

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal qu’il est nécessaire de procéder à une modification du budget primitif 2024 pour ajuster certaines lignes budgétaires au regard des réalisations de l’exercice.

Il présente donc aux membres du conseil municipal la proposition de décision modificative suivante

Budget commune :

Compte de fonctionnement	Montant
657362	- 5000
657363	+ 5000 (régul)
65741	+125 (régul)
60612	- 125
Investissement	Montant
2158 matériel et outillage	- 800
165	+ 800 (caution à rembourser pour 2 départs)
266	+1000 (part soc)
2158	- 1000
24182	+ 2500 (régul)
2158	- 2500
1323	+ 42202
1345	+ 8013
231	+50215

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition de décision modificative et autorise monsieur le Maire à signer tout document s'y référant :

03-12112024 – DETR 2025

Demande de subvention DETR

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la cuve à fuel alimentant la chaudière du système de chauffage de la mairie est percée. Après avis de la commission travaux et de l'entreprise Le GOÏC qui assure l'entretien de la chaudière actuelle, il est proposé de remplacer le système actuel par l'installation d'une pompe à chaleur Air/Eau dont le coût prévisionnel s'élève à 13965,40€ HT.

Cet investissement est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2023 (DETR) dans le cadre des dépenses portant sur l'aspect énergétique du patrimoine immobilier.

La commune de Plélauff étant classée en zone France ruralités revitalisation, ce taux de subvention de 30% allouable à ce projet peut être majoré et porté à 50%

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses		Recettes		Taux
Devis entreprise "LE GOÏC"	13965,40	DETR	6982.70	50%
		Autofinancement	6982.70	50%
Total	13965,40		13965,40	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

- Janvier : date prévisionnelle de signature du devis
- Février-mars 2025 : date prévisionnelle de début des travaux
- Avril 2025 : date prévisionnelle de fin de l'opération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider le projet d'aménagement proposé
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2025 DETR

Autorise monsieur Le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant

04-12112024 – Participation aux frais de fonctionnement école publique de Gouarec

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la demande de participation aux frais de scolarité reçue de la mairie de Gouarec pour l'année 2023/2024

GOUAREC		
Maternelle	1	1600
Elémentaire	5 x 758	3790
Total		5390€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la demande de participation aux frais de fonctionnement de cette école
- Autorise monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette participation financière

Rentrée 2023-2024									
Date de la rentrée scolaire 04/09/2023									
PLELAUFF						Age à la rentrée	Participation possible si > 36 mois	Adresse	Coût
Maternelles	1	LOIR	Elynn	PS	03/10/2019	47 mois	oui	Rue du Presbytère	1 600
Elémentaires	5	CUYNET	Yaël	CP	13/02/2016			Route de Pont Ar Len	3 790
		LOIR	Lya	CE1	09/12/2015			Rue du Presbytère	
		LE CORRE-HAMON	Mael	CM1	23/07/2013			Lieu Dit Keraodic	
		PFEILER SOYEUR	Ryann	CM2	09/04/2012			Route de Pontivy	
		SGARD	Aelyse	CM2	26/03/2012			Lieu-Dit Kermahé	
									5 390

05-12112024 – Fond Solidarité Logement caution à conserver

M Lilian COSTE, ancien locataire d'un logement 6 Le Bout du Pont à Plélauff a bénéficié du FSL pour payer sa caution de location

La trésorerie nous indique que, sauf avis contraire du conseil municipal, il convient de restituer ladite caution au département qui en a fait l'avance.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que lors du départ de Monsieur Lilian COSTE, le logement, rendu dans un état de saleté prononcé, a dû être refait : sanitaire et mitigeur cassés d'autre part, et nettoyages non réalisés.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de ne pas restituer ladite caution au département, proposition acceptée à l'unanimité

06-12112024 – Devis divers

Monsieur Le Maire présente plusieurs devis à passer pour des besoins nécessaires

Devis pour remplacement de la chaudière par une Pompe A Chaleur AIR/EAU de la mairie

Ets LE GOÏC 13965,40€ HT soit 16758.48€ TTC

Devis pour la réalisation et mise en place d'un texte de lettres " SALLE DES FETES"

Ets LE MINIOU 1170€ HT soit 1404,00€ TTC

Devis pour dépose de 3 châssis de toit "VELUX" et réfection de la toiture sur salle des fêtes

SARL TREMBLAY 798€ HT soit 957.60€ TTC

Devis pour travaux supplémentaires à la salle des fêtes 1 bloc-porte 1 vantaux type coupe-feu + 1 bloc-porte 2 vantaux + cylindres

SARL LE CLEC'H 1927,00€ HT soit 2312,40€ TTC

Travaux de remplacement des 2 rideaux garages dépose et repose de rideaux en PVC blanc

Ets RIO 2810€ HT soit 3492€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ces propositions de devis et autorise monsieur le Maire à signer tout document s'y référant :

07-12112024 – Devis pour impression gazette biannuelle

Monsieur Le Maire présente un devis pour l'impressions des gazettes de la commune

Société COM KREIZ 480€ pour mise en page (non retenue)

880€ TTC pour impression

08-12112024 – Location de logement communaux

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'un logement type T2 vacant va être proposé à une personne qui en a fait la demande

Un autre logement lui aussi devenu vacant sera bientôt placé en ligne

09-12112024 – Vœux de nouvelle année

Monsieur Le Maire rappelle qu'en raison des travaux importants à la salle des fêtes, celle-ci ne sera pas prête pour cet événement. Les travaux devraient être terminés en mars 2025

En conséquence il pourrait être organisé en "extérieur" le dimanche 5 janvier une après-midi "vin chaud, galettes et boissons" ; l'idée est à réfléchir également avec le comité des fêtes.

A la fin des travaux de la salle des fêtes, une réception d'inauguration sera proposée au plélauffiens.

10-12112024 – Questions diverses

Monsieur Le Maire est interpellé par un conseiller pour l'informer que des arbres vont tomber sur les lignes du réseau de fibre sur KERNAT

Monsieur Le Maire évoque également la présence de lierre qui va être nécessaire d'enlever sur le toit de la chapelle.

Monsieur Le Maire évoque que le curage des réseaux d'eau pluviales est à prévoir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15